

Vous avez **dix** années d'exercice dont cinq en qualité de cadre de santé ?

Préparez-vous

Soit en vous inscrivant à une préparation au concours proposée par différents organismes de formation
Soit en intégrant le cycle préparatoire au concours d'accès au corps des directeurs des soins à l'École des hautes études en santé publique (EHESP)

Passez le concours

Organisé une fois par an
Composé d'épreuves écrites d'admissibilité et d'épreuves orales d'admission

Votre formation

Sous le statut d'élève directeur des soins, vous suivrez le cycle de formation de douze mois dispensé par l'École des hautes études en santé publique (EHESP) à Rennes.
La formation est organisée autour de trois axes :

- santé publique
- management hospitalier
- métier

Elle vous permettra de développer les champs de compétences nécessaires à l'exercice de la fonction.

Votre choix de poste

Au cours de votre formation, vous postulerez sur un poste offert à la vacance que vous intégrerez en qualité de directeur des soins titulaire.

Pour plus d'informations www.directeurdesoins-afds.com - www.ehesp.fr

DIRECTEUR DES SOINS : UN POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Piloter
Fédérer
Coordonner
Innover
Anticiper

Aujourd'hui

Cadre de
santé

Directeur
des soins

Demain

Start

Directeur des soins

Un acteur au cœur de la politique et de la stratégie des structures hospitalières

Vous voulez...

- piloter** le projet de soins d'un établissement ou le projet pédagogique d'un institut de formation,
- fédérer** et **coordonner** les acteurs du soin autour du projet d'établissement ou d'institut de formation,
- anticiper** et **innover** sur les organisations de soins ou les dispositifs de formation pour répondre aux évolutions des besoins de santé.

Parlez de votre projet...

- avec votre **directeur des soins**, avec votre **directeur d'établissement**,
- avec toutes personnes susceptibles de vous accompagner, de vous conseiller sur le métier, la préparation au concours, les modalités de prise en charge financière, ...



www.fhf.fr



www.directeurdesoins-afds.com



www.ehesp.fr





DES ACTEURS TÉMOIGNENT

GÉRARD VINCENT
DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL FHF

La loi Hôpital, patients, santé, territoires a consacré une place nouvelle au directeur des soins, en le positionnant membre du directoire. Au cœur de l'équipe de direction pour apporter son expertise au chef d'établissement quant à la politique de soins, le directeur des soins est un acteur de premier plan de la réorganisation des activités et des prises en charge des patients. De nouvelles missions et de nouvelles responsabilités s'imposent à lui dans la mise en œuvre des politiques de coopération au niveau territorial face aux enjeux de santé publique, de transversalité des parcours de soins, de démographie professionnelle, de performance et d'efficacité. Les directeurs des soins peuvent compter sur l'indéfectible soutien de la Fédération Hospitalière de France.

JEAN-MARC GRENIER
PRÉSIDENT DE L'AFDS

Créé en 1971, le métier de directeur des soins a beaucoup évolué et évoluera encore. L'adaptabilité des directeurs des soins aux structures et aux organisations est une force qui pérennise le métier. Si le directeur des soins a actuellement une position plus politique et stratégique au sein des établissements de santé, il aura aussi toujours pour mission principale de donner du sens aux pratiques professionnelles sur le fondement de valeurs professionnelles partagées entre tous les soignants de son établissement.

JEAN-RENÉ LEDOYEN
RESPONSABLE DE LA FILIÈRE DS EHESP

Après 20 ans d'exercice, j'exerce ce métier avec le même enthousiasme. Il m'a permis d'exercer des fonctions de directeur des soins, coordonnateur général, de chargé de mission et aujourd'hui de responsable de formation. De par notre parcours professionnel et notre positionnement institutionnel, ce métier m'a toujours permis de contribuer activement aux processus décisionnels et à l'adaptation des organisations pour améliorer la réponse apportée aux usagers.

LUC DURAND
COORDONNATEUR GÉNÉRAL DES SOINS

Le directeur des soins est un manager hospitalier essentiel dans la coordination, l'animation et l'évolution des organisations de soins des établissements de santé. En effet, son expertise, acquise durant son parcours professionnel et ses formations, lui confère auprès des directeurs d'établissement, des compétences et une vision stratégique tout à fait spécifiques lui permettant de mettre en synergie les équipes médicales et paramédicales en cohérence avec un Projet d'Établissement garant de l'équilibre et de la cohésion centrée sur la sécurité et la qualité des soins, notamment dans une configuration en pôles.

JEAN LEFEBVRE
ÉLÈVE DE LA PROMOTION 2011

Ce métier s'inscrit dans la continuité de mon parcours professionnel. Il va me permettre de devenir un acteur central de la réponse aux problématiques hospitalières et de formation qui se posent aujourd'hui. Le DS a un vrai rôle à prendre dans la définition des politiques et des stratégies des établissements, et y amène son expertise et son regard soignant, ce qui lui donne une réelle légitimité. Si votre projet est à maturité, il faut vous donner les moyens d'y parvenir. La préparation est personnelle et exigeante mais se fait au travers de rencontres avec des DS en exercice qui sont très aidants. La formation est un moment fort de réflexions, d'apprentissages théoriques qui ont l'avantage d'être toujours mis en relief avec la "vie réelle" au travers d'échanges avec les intervenants toujours riches d'expériences.

*Promoteur
de la politique
qualité
des soins*

Avoir confiance en ses capacités

SANDRINE JORAY
ÉLÈVE DE LA PROMOTION 2011

Je recommanderais le métier de directeur des soins car c'est un moyen de participer aux décisions stratégiques qui concernent l'organisation des soins au sein de l'établissement et au niveau du territoire. En outre, le métier de directeur des soins est une évolution de carrière qui permet de valoriser une expérience professionnelle de soignant, une connaissance du monde hospitalier et des métiers paramédicaux.

Il n'y a pas de profil type pour réussir le concours : le fait de s'y présenter pour la première fois, de ne pas avoir été en situation de faisant fonction ou de ne pas être cadre supérieur ne signifie pas que la réussite au concours n'est pas possible. Il est nécessaire de se préparer, d'avoir confiance en ses capacités et de ne pas se décourager.

DANIÈLE TOUILLIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CNG

Promoteur de la politique de la qualité des soins, membre actif du directoire ou directeur d'institut ou d'école, conseiller technique ou pédagogique, le directeur des soins se positionne aujourd'hui dans la stratégie institutionnelle, l'animation et la coordination des structures et des équipes, l'évaluation des actions et bonnes pratiques professionnelles, dans une démarche de performance individuelle et collective au service des patients et personnes accueillies.

FRÉDÉRIC BOIRON
DIRECTEUR GÉNÉRAL CHU SAINT-ÉTIENNE

Le directeur des soins joue un rôle essentiel au sein du comité de direction. Connaissant le quotidien des équipes grâce à son expérience de terrain, sachant allier aux préoccupations stratégiques et managériales les nécessités de l'organisation, il fait un pont pertinent et utile entre l'activité clinique et le pilotage de l'établissement.

Le chef d'établissement s'appuie sur sa vision systémique et sa connaissance des communautés médicales, dont il se distingue cependant par un sens plus développé du travail d'équipe.

FRÉDÉRIC MARTINEAU
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE CME
DES CENTRES HOSPITALIERS

Engagé dans la vie institutionnelle, le directeur des soins en partage les enjeux stratégiques et adapte son management dans le cadre de l'organisation des soins. De par ses fonctions et sa responsabilité dans la qualité et la gestion des risques associés aux soins, le directeur des soins exerce dans nos établissements un rôle fondamental. De plus, dans le cadre de la loi HPST, il siège au sein du Directoire en sa qualité de président de la CSIRMT.

Exercer ce métier nécessite donc une grande capacité d'intégration de sujets complexes, d'animation d'un projet de soins en lien avec le président de la CME garant du projet médical.

GILLES BREST
DIRECTEUR DES SOINS, IFSI

Régionalisation et universitarisation des filières sont les deux processus par lesquels sont engagés les directeurs d'instituts. En externe, ils sont les interlocuteurs d'acteurs politiques, économiques, institutionnels et des universités : leur management s'inscrit dans un territoire. En interne, ils modernisent les dispositifs pédagogiques, pilotent plusieurs niveaux de projets sans perdre de vue les ressources financières indispensables... À l'intersection de plusieurs logiques, ils conduisent les instituts vers l'avenir.

*Un rôle
fondamental*

Soutien de la FHF

